**Modèles pour publication (procédure sélective)**

**Remarques pour le service adjudicateur**

Les types de texte suivants sont utilisés dans le document :

Texte standard :

Les informations à caractère général, les listes et les contenus qui peuvent en principe être repris sans modification figurent **en caractères noirs**.

Textes informatifs :

Les informations à l’attention de l’auteur·e figurent **en caractères bleus.** Les textes informatifs doivent être supprimés avant la validation du document.

Textes prédéfinis :

Les propositions de texte à caractère général figurent **en caractères rouges**. Veuillez les vérifier et, si nécessaire, les adapter à votre appel d’offres. Mettez en caractères noirs le texte repris ou adapté. Les propositions de texte non utilisées doivent être supprimées.

**Invitation à déposer une offre en procédure sélective (sélection des participants)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | | **Champ** | **Contenu** |
| 1.3 | | Type de procédure | Procédure sélective |
| 3. | | Entreprises candidates retenues | Exemple 1 SA / Berne  Exemple 2 SA / Berne  Exemple 3 SA / Berne |
| 4. | Information sur la sélection | | Dans l’invitation à déposer une offre, le donneur d’ordre a indiqué qu’il souhaitait retenir trois entreprises candidates au plus pour participer à la procédure d’appel d’offres. Les entreprises candidates ci-dessus répondent aux critères d’aptitude. Ayant obtenu le plus grand nombre de points en la matière, elles sont les trois les plus aptes. | |
| 4.4 | | Voie droit | La présente décision peut, dans un délai de 20 jours à compter de sa publication, faire l’objet d’un recours auprès de nom et adresse de l’instance de recours. Tout recours doit présenter des conclusions, indiquer les faits, les moyens de preuve et les motifs et porter une signature. Cette publication et les moyens de preuve disponibles doivent lui être joints. |

**Adjudication en procédure sélective**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Champ** | **Contenu** |
| 1.3 | Type de procédure | Procédure sélective |
| 3. | Décision d’adjudication  Liste des soumissionnaires / prix | Exemple SA / Berne / 500 000 CHF |
| 3.3 | Motifs de la décision d’adjudication | Les caractéristiques et avantages de l’offre (art. 51, al. 3, lit. c AIMP) ayant motivé l’adjudication sont les suivants :  Concernant les critères d’adjudication, l’offre retenue a obtenu 900 points sur 1000, soit plus que tous les soumissionnaires invités à déposer une offre. Cette offre étant la plus avantageuse, le marché doit lui être adjugé.  Elle est la deuxième en matière de prix, présente de grandes capacités et répond largement aux exigences de durabilité. |
| 4.5 | Voie de droit | La présente décision peut, dans un délai de 20 jours à compter de sa publication, faire l’objet d’un recours auprès de nom et adresse de l’instance de recours. Tout recours doit présenter des conclusions, indiquer les faits, les moyens de preuve et les motifs et porter une signature. Cette publication et les moyens de preuve disponibles doivent lui être joints. |